



*Published in the framework of the Egmont project*



## Le Parlement européen vous concerne

*The Egmont Institute*

**Dans la Cité, le citoyen est souverain. Du moins en principe. Dans la Cité européenne en construction qui coiffe vingt-huit démocraties nationales, le citoyen sera ainsi appelé, en mai prochain, à choisir démocratiquement, par son vote, la femme ou l'homme qui le représentera au sein du prochain Parlement européen au cours des cinq ans à venir. Depuis la première élection des députés européens au suffrage universel direct en 1979, un chemin spectaculaire a été parcouru par la Communauté économique européenne désormais devenue l'Union européenne. Et les pouvoirs acquis par les représentants des citoyens sont, à l'avenant, impressionnants. Pourtant, le risque est grand que les citoyens européens boudent le prochain scrutin européen comme jamais par le passé. Pourquoi ?**

« *Cette fois, c'est différent !* » Tel est l'un des slogans retenus par le Parlement européen pour inciter les citoyens à participer au scrutin européen du mois de juin prochain. Mais, n'est-ce pas là seulement un slogan ? On a raison de dire

que les élections du Parlement européen sont plus importantes que les élections nationales parce qu'elles définissent la direction que va prendre un continent tout entier. C'est effectivement au niveau européen que se joue et que se jouera de plus en plus l'avenir des Belges et de leurs enfants. C'est au niveau de l'Union car il n'est plus un seul Etat membre – pas même la puissante Allemagne, pas mêmes les puissances nucléaires que sont la France et le Royaume-Uni – qui puisse s'imposer en soliste sur la scène internationale ; plus un seul qui ait un poids suffisant pour peser sur les grandes questions d'un monde de plus en plus interdépendant : songeons à l'environnement ou à l'énergie par exemple.

Les élections européennes méritent en fait toute l'attention des citoyens. Pour une double raison.

D'abord, le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009 a très considérablement élargi le champ d'action et les prérogatives des députés européens. Les citoyens européens ont bel et bien, par l'entremise de ceux qu'ils éliront le 25 mai, voix au chapitre. Comme l'a dit la Commissaire Viviane Reding, « *les électeurs pourront décider si l'Europe doit s'engager dans une voie plus sociale ou si elle doit s'orienter vers une voie plus*

*libérale axée sur le marché ; si la future majorité au Parlement européen favorisera l'ouverture des frontières de l'Europe à l'immigration ou si elle les fermera ; si nous devons faire preuve de fermeté à l'égard des Etats-Unis pour ce qui est de la protection des données ou des organismes génétiquement modifiés, ou si au contraire nous sommes favorables aux retombées économiques du libre-échange ».*

Ensuite, la vérité est que le Parlement européen fait un usage intense des pouvoirs qui lui ont été accordés et les met au service de l'intérêt des personnes auxquelles il a des comptes à rendre : les citoyens-électeurs !

- Ainsi, le Parlement européen a-t-il insisté pour que le budget consacré à Erasmus+ soit augmenté de 40% par rapport à la période précédente : plus de quatre millions de jeunes de moins de trente ans pourront ainsi aller étudier ou se former à l'étranger entre 2014 et 2020, là où ils n'étaient que 2,8 millions auparavant. Investir dans l'éducation et la jeunesse relève du bon sens, mais le programme n'aurait pas connu une telle progression si le Conseil des Ministres avait eu seul le pouvoir de décider.
- En novembre dernier, le Parlement a obtenu que le conseil d'administration des entreprises cotées en bourse compte 40% de femmes d'ici 2020 (elles ne sont aujourd'hui que 17%). Se trouvera-t-il vraiment beaucoup de citoyennes européennes pour ne pas apprécier cette fermeté parlementaire ?

Le Parlement européen mène aussi une stratégie d'ensemble pour assurer un niveau élevé de protection des consommateurs.

- Demain, un seul chargeur vous sera nécessaire pour tous vos GSM et smartphones, tablettes et GPS, quelle que soit leur marque. Grâce aux élus qui ont été encore plus exigeants que la Commission, le coût maximal d'un appel à l'étranger à partir d'un GSM a été réduit de moitié en deux ans.

- Le Parlement s'est occupé des droits des consommateurs en cas de litige commercial : le consommateur ne devra plus se lancer dans de très longues et coûteuses procédures, mais pourra bénéficier d'un arbitrage endéans les 90 jours sans avoir à passer devant le juge, ce qui n'entraînera plus qu'un « coût symbolique ».
- Afin de favoriser la diffusion des cigarettes électroniques, le Parlement a obtenu qu'elles soient commercialisées dans les boutiques spécialisées et chez les marchands de tabac, contrairement à la proposition de la Commission et à la position initiale des Etats membres qui voulaient limiter leur vente aux pharmacies. Les gains pour la santé publique sont incontestables.

Au-delà du consommateur particulièrement choyé, c'est le citoyen européen qui, en tant que personne porteuse de droits et parfois même de droits fondamentaux, a le plus été au cœur des préoccupations du Parlement européen au cours de la dernière législature. Le Parlement a dit à plusieurs reprises qu'il n'était pas question que l'obsession sécuritaire empiète sans limites sur le droit des citoyens à bénéficier d'une protection maximale de leurs données personnelles. Il a demandé de vérifier dans ce contexte, si certains accords conclus avec les Etats-Unis en matière d'échange de données, celles des passagers aériens notamment, se justifiaient encore. Il a imposé, par un vote sans ambiguïté en juillet 2012, d'abandonner le Traité international commercial anti-contrefaçon (ACTA) qui aurait obligé les fournisseurs d'accès à Internet à divulguer aux détenteurs de droits de propriété intellectuelle l'identité des auteurs de téléchargement illégal sans un minimum d'encadrement judiciaire.

On pourrait encore citer, en matière d'équité, l'influence restrictive du Parlement européen sur l'encadrement des bonus octroyés aux banquiers. Il a ainsi réussi à imposer que ces

bonus soient liés aux performances à long terme des banques et non à leurs bénéfices à court terme.

L'ensemble de ces éléments montre que les citoyens européens peuvent faire pencher demain la balance parlementaire dans un sens ou dans un autre. Pourquoi, dès lors, risquent-ils à nouveau de peu se mobiliser pour le prochain scrutin européen ? Pourquoi vouloir exprimer leur désaccord sur des sujets politiques qui n'ont rien à voir avec l'Europe telle qu'on la construit ? A cette question, aucune réponse univoque ne peut être apportée, mais seulement des pistes de réflexion qui permettent de cerner peu ou prou, selon les sensibilités, les causes du malaise démocratique dont pâtit l'Union européenne.

D'abord parce que la construction européenne reste inachevée, notamment pour son financement. Les ressources de l'Union viennent exclusivement des Etats membres et, dans ces conditions, le cadre financier de l'action de l'Union est, pour l'essentiel, déterminé par les Etats. Le débat budgétaire est dominé par le calcul de l'intérêt de chacun, pas par l'intérêt de l'ensemble. Malgré les apparences, le rôle du Parlement européen est réduit dans ce domaine. Il ne pourra vraiment s'affirmer que lorsqu'il pourra voter sur les ressources, pas seulement sur les dépenses. On en est loin !

D'autre part la recherche d'une solution à la crise de l'euro a été dominée par le Conseil européen qui a su, en effet, adopter les décisions difficiles requises pour consolider la monnaie unique. Le vide de la gouvernance économique a donc été comblé, dans l'urgence, par les chefs d'Etat et de gouvernement. Mais le Conseil européen est une instance où le poids des grands Etats est manifeste, et en particulier celui de l'Allemagne. Les autres n'y retrouvent pas toujours l'équilibre essentiel offert par les institutions communautaires entre les Etats membres de tailles différentes. L'opinion a mal

ressenti les conséquences d'une politique d'austérité, inspirée par les plus forts, qui a fait porter le poids des efforts sur les plus faibles. Elle y a vu une prédominance de l'exécutif au détriment des législatures démocratiques, nationales et européennes. Elle a perçu parfois chez certains une forme d'arrogance, elle a perdu ses repères et s'est sentie fragilisée. Tout cela a été dommageable.

Du fait de l'ambiguïté de l'image que l'Europe projette, et à l'occasion des élections qui se rapprochent, le citoyen européen doit choisir entre deux attitudes :

- Il peut fuir les urnes ou porter son vote sur des partis souverainistes, eurosceptiques ou europhobes : ce serait un vote de protestation ;
- Il peut porter son vote sur des partis qui cherchent à mieux structurer, et à rendre plus démocratique le processus de décision, par exemple en demandant que le Conseil européen rende compte de ses décisions au Parlement européen : ce serait un vote pour le changement.

Il est vrai que la gestion de ce bien commun qu'est l'euro s'accommode de plus en plus mal des interdits proclamés au nom des souverainetés étatiques, et de démocraties pensées et sublimées sur le seul plan national. On peut s'interroger sur la capacité de nos gouvernants à s'intéresser réellement aux problèmes relevant de l'intérêt général à long terme.

Le citoyen-électeur européen plus ambitieux, plus rêveur et utopiste peut-être, pourrait aussi demander à la femme ou l'homme qui sollicite son suffrage s'il accepte d'agir afin que les élections européennes deviennent enfin de véritables élections européennes, et que la démocratie européenne prenne enfin son envol en se libérant des chaînes par lesquelles vingt-huit démocraties nationales l'entravent.

Par conséquent, ce citoyen-électeur pourrait peut-être demander à celle ou celui qui sollicitera son vote s'il est prêt à se battre pour que le scrutin devienne, à l'avenir, un scrutin identique dans tous les Etats membres, se déroulant sur la base d'une seule et même procédure électorale. Il pourrait également demander aux candidats s'ils sont prêts à se battre, au cours de la prochaine législature, pour que les campagnes électorales européennes ne soient plus menées, à l'avenir, par les partis nationaux, mais bien par des partis européens qui ne soient plus de simples « coquilles vides », mais défendent de véritables programmes politiques, établis et approuvés en fonction de l'intérêt général européen et sans les interdictions des partis nationaux. Peut-être le citoyen-électeur devrait-il demander à celui ou celle pour qui il pourrait voter s'il se battra pour que le Conseil européen tienne compte des résultats du scrutin de mai dans le choix du président de la Commission. Ce sont autant de demandes qui, si elles étaient rencontrées, éviteraient que le scrutin européen de 2019 se joue entre deux eaux ou, pire, entre vingt-huit...

Toutes ces exigences pourront-elles, à terme,

déboucher sur des réalisations concrètes ? Ce n'est pas certain mais elles auront au moins le mérite d'alimenter le débat démocratique et de donner vie à une sphère publique européenne aujourd'hui encore largement inexistante. De la sorte, il n'est pas impossible qu'à terme, le citoyen-souverain parvienne ainsi à faire bouger les lignes, à inventer un niveau européen de démocratie véritable qui, s'il devra effectivement toujours coopérer avec d'autres niveaux, le national, le régional, le local, n'en sera plus le prisonnier. A cette fin, il devra se battre, peut-être plus longtemps que la durée d'une simple législature.

Le 25 mai, serez-vous encore de ceux qui se défendent timidement et prennent le risque de laisser à leurs enfants une Europe revenue à ses (pas si) anciens démons ?

*Ce Policy Brief fait partie de la série de publications « The Citizen and the European Elections ». Le projet aspire à rapprocher les citoyens du débat sur les élections européennes, en se concentrant sur les questions à l'UE qui ont une importance particulière pour ceux-ci.*